

Image not found or type unknown



Différent sur la facturation de consommation d'eau

Par **vés**, le **08/07/2008** à **14:28**

Je suis locataire dans une copropriété, celle-ci a un compteur d'eau général et chacun nous avons un sous compteur individuel. Dans la commune où je réside le mètre cube d'eau est à 3.06euros. Le syndic de copropriété lui me l'a facturé à 3.47euros. J'ai donc réglé ma facture d'eau au prix de 3.06euros, mais le syndic me réclame de régler au prix de 3.47euros sous prétexte que le relevé n'a pas été fait au même moment que Véolia, de ce fait, il y a une différence sur le taux facturé. Et ajoute que dans une copropriété la dépense de l'eau est une charge générale et non pas une dépense individuelle. Ont-ils le droit? Merci. Vés.